

FICHE ACTION GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR

ASSOCIATIONS DE VISITE A DOMICILE
(SOS médecins, Urgences Médicales de Paris...)

VIGILANCE VERTE ET VIGILANCE JAUNE

- **Sensibiliser les médecins libéraux** au repérage des personnes à risques et à la diffusion des messages de prévention.
- Participer au **Comité Départemental Canicule**.
- **Informers l'ARS** de :
 - l'augmentation des consultations ;
 - l'augmentation des pathologies liées à la chaleur.

VIGILANCE ORANGE : ALERTE CANICULE

- **Diffuser l'information** auprès des médecins libéraux membres du passage en vigilance orange.
- Informer les médecins libéraux des **actions à mettre en œuvre** :
 - informer l'ARS en cas de difficultés ;
 - sensibiliser les patients aux mesures préventives et curatives des pathologies liées à la chaleur
 - inciter les patients à rejoindre les lieux rafraichis ou climatisés dont la liste est mise à disposition par la mairie ;
 - renforcer les gardes.
- Assurer la **rotation des médecins** présents sur le terrain.

VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME

- **Poursuivre et renforcer les actions** mises en place aux niveaux vert, jaune et orange.

LEVÉE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON

- En cas de passage en vigilance orange/rouge, établir un **bilan des actions** à transmettre à l'ARS.